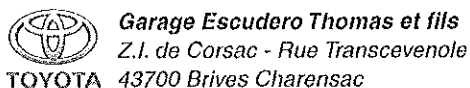
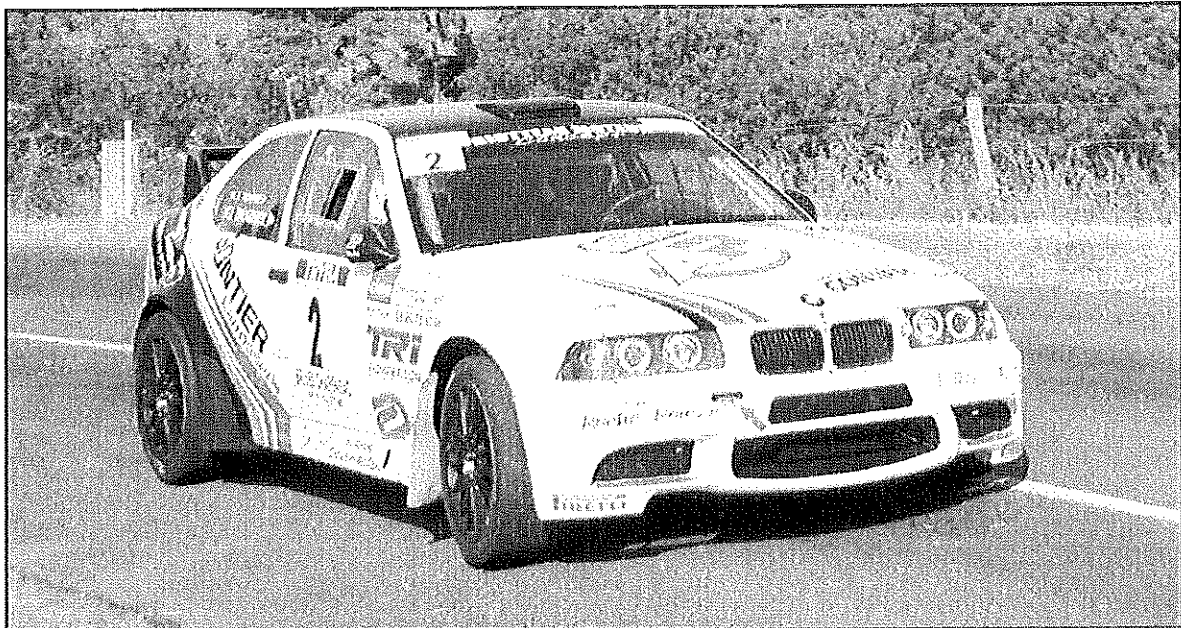


19 - 20 juin 2015

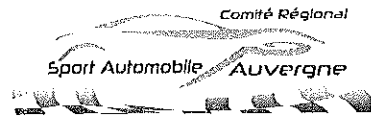
18^e Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Coupe de France des Rallyes

Règlement Particulier



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE
BP 9 - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
www.asa-hvl.fr - asahl@orange.fr



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

18° Rallye Régional Haute Vallée de la Loire les 19 juin et 20 juin 2015

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 18 mai 2015
Ouverture des engagements :	lundi 18 mai 2015
Clôture des engagements :	lundi 8 juin 2015
Parution du road-book :	dimanche 7 juin 2015
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 6 juin 2015 de 9h à 20h ou Dimanche 14 juin 2015 de 9h à 20h ou Vendredi 19 juin 2015 de 9h à 16h
Vérifications des documents et des voitures le :	Vendredi 20 juin 2015 de 17h30 à 21h30 Salle des fêtes du MONASTIER SUR Gazeille
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 19 juin 2015 à 17h30 Collège Laurent EYNAC
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 19 juin 2015 à 20h30 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 19 juin 2015 à 22h15 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 19 juin 2015 à 22h15 – PC du Rallye..... Collège Laurent EYNAC
Départ de : du Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 20 juin 2015 à 8h30
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} section et de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} section après reclassement (sous réserve que le timing le permette)	Samedi 20 juin 2015 à 13h00 Collège Laurent EYNAC
Arrivée à : au Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 20 juin 2015 à partir de 18h17
Vérification finale le :	Samedi 20 juin 2015 à partir de 18h17 Collège Laurent EYNAC
Publication des résultats du rallye le :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée
Remise des prix le : (salle des fêtes du Monastier).	Samedi 20 juin 2015 à partir de 22h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 19 et 20 juin 2015 en qualité d'organisateur administratif et technique le

18^{ème} Rallye Régional Haute Vallée De La Loire.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 192 en date du 10/04/2015

Comité d'Organisation

Président : Christian CHALINDAR

Membres : Annie MALLET- Marie-Laure PRADINES - Michèle ARNIAC - Laurence BOISSY - Véronique et Christian ARAUD- -Guy OLLIER – Michel LAC

Secrétariat du Rallye: Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse : Mairie du Monastier sur Gazeille 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

Téléphone : 04.71.03.81.72 Télécopie : 04.71.03.86.69

Mail : asahvl@orange.fr

Site Internet : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : **Collège Laurent Eynac au Monastier sur Gazeille**

le vendredi 19 juin 2015 de 17h30 à 23h00 et le Samedi 20 juin 2015 de 7h30 à 21h30

Organisateur technique

Nom : L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse : . A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Présidente :	Nicole FOREST	Lic. N° 1882
Membres	Georges BEAL	Lic. N° 2910
	Franck DEMULDER	Lic N° 2408
Directeur de Course :	Louis René VERLINE	Lic. N° 21427
Directeur de Course Adjoints :	Patrick ASSENAT	Lic. N° 21221
	Sylvie. KRZYZANOWSKI	Lic (22005)
Directeur de course délégué à la voiture Tricolore	Maurice BESSE	Lic. N° 2926
Directeurs de Course adjoints ES.1,3,5 :	Pascal MAGNE	Lic. N° 43098
Directeurs de Course adjoints ES.2,4,6 :	J.P. FRANÇOIS	Lic. N° 162919
Médecin Chef :	R. GUINAND	
Commissaire Technique Responsable :	Bernard COQUET	Lic. N° 1324
Commissaires Techniques :	Christian ALLOIN	Lic. N° 13706
	Dominique MONNIER	Lic. N° 55260
	Emeric PASCAL	Lic. N° 37568
Chargés des relations avec les concurrents :	Joëlle ALLEMAND	Lic. N° 16382
	Yvette CECILLON	Lic. N° 11374
Chargés des relations avec la presse :	Vincent POYET	Lic. N° 51660

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17ème Rallye Régional Haute Vallée de la Loire compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Coefficient 2
- le Challenge du Comité Régional d'Auvergne du sport Automobile
- le Challenge de L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront l'accusé réception de leur engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

Vendredi 19 juin 2015 de 17h 30 à 21h30 au Collège Laurent EYNAC

Les vérifications finales seront effectuées : garage TITAUD (Peugeot) Avenue Laurent EYNAC 43150 Le Monastier sur Gazeille.

TAUX HORAIRE MAXIMUM DE LA MAIN D'ŒUVRE: 60 EUROS TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 18ème rallye régional Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement qui peut être téléchargée sur le site de l'ASA : asahvl@orange.fr dûment complété avant **le lundi 8 juin 2015 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner l'adresse mail du pilote ou du copilote.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles

43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69

3.1.10P. Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre des engagés est fixé à **135** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Une réduction de 15 € sera faite pour les équipages 50% ASAHVL.

Une réduction de 25 € sera faite pour les équipages 100% ASAHVL

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** La demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies : licences valables pour l'année en cours, permis de conduire et le cas échéant l'attestation de prêt de voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2. Equipages.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3. Ordre de Départ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le road book et l'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm),

l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :
Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

□ Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

□ Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.6.2. Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00 et 0.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 141.930 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de ...39,990. km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 GOUDET - LUTHAUD	5km 330
ES 2-4-6 ONZILLON - LE MONASTIER	8km 000

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Le nombre de passage maximum est limité à 3.

Les jours de reconnaissance autorisés sont:

Chaque pilote pourra choisir 2 jours parmi les dates suivantes, samedi 6 juin 2015 de 9h à 20h, dimanche 14 juin 2015 de 9h à 20h ou vendredi 19 juin 2015 de 9h à 16h. Le road book sera disponible à partir du samedi 6 juin 2015 à l'Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble jaune

7.5.17.3. Dépannage.

- Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

(texte règlement FFSA°

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiel du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera samedi 20 juin 2015 à 21 H 30 à la Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

Prix en espèces:

	SCRATCH	GROUPE + de 4 partants	CLASSE		
			1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	350 €	130 €	165 €	330 €	330 €
2ème	250 €	80 €		165 €	165 €
3ème	180 €	50 €		100	100 €
4ème					80

Coupe des Dames: 150 € (cent trente euros) au premier équipage féminin.

Coupes: au minimum 1 coupe sera distribuée à chaque équipage primé.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.
1 coupe à chacun du classement par classe limité à un tiers des classés.
2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la remise des prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.